**Lettres Supérieures - Cours de latin Grands débutants**

**Corrigé DM n°1 : Les coupes en or de Diodore**

**Cicéron** : (106-43 av. J.-C.) issu d’une famille de simples chevaliers, et né à Arpinum, petit village au sud du Latium, il n’a pour lui que son ambition et son talent lorsqu’il débarque à Rome pour y faire ses études. Mais quel talent ! Les débuts de la professionnalisation du métier d’avocat[[1]](#footnote-1) permettent en effet à Cicéron de démarrer une carrière qui se révélera époustouflante : sur l’ensemble des procès auxquels il prit part (plus d’une centaine), on a calculé qu’il en aurait remporté environ 80%. Mais son rêve est de pouvoir rentrer au Sénat et devenir ce qu’on appelle en latin un *homo nouus*, un « homme nouveau », c’est-à-dire le premier d’une famille à entrer dans la classe sénatoriale, privilège réservé à la fin de la République à un tout petit nombre d’individus méritants. C’est ainsi qu’en 70 av. J.C., il décide de prendre part à un procès qui soit marquera la fin définitive de sa carrière à Rome, soit le propulsera au sommet. Cette affaire hors-normes oppose en effet les cités grecques de Sicile qui se sont alliées pour l’occasion, à leur propréteur[[2]](#footnote-2), un certain Verrès, lequel a de manière éhontée profité de son rang pour saigner les cités par des tributs énormes et piller les temples des offrandes (vases, statues, œuvres d’art) qu’ils contenaient. En théorie, les cités grecques n’ont aucune chance, non seulement en raison de leur statut étranger mais aussi à cause du rang extrêmement prestigieux de Verrès. Et pourtant, Cicéron non seulement réussit par son discours à prouver la culpabilité de Verrès, mais il parvint même à retourner l’opinion romaine contre lui si bien que ce dernier fut obligé, pour sa sécurité personnelle, de s’exiler à Marseille. Ce succès sera porté à la postérité par la publication des discours sous le titre des *Verrines* (qui sont à lire comme un chef d’œuvre de rhétorique mais aussi comme une source extrêmement riche sur l’art grec de cette époque) ; il permettra en outre à Cicéron d’entrer au Sénat et même de devenir quelques années plus tard consul, lors d’une nouvelle affaire, politique cette fois, l’affaire Catilina.

Traduction :

Diodorus, uir magno ingenio elegantiaque, in Sicilia multos annos uixit :

*Diodore, un homme (doté) d’une grande intelligence et de beaucoup de raffinement, vécut en Sicile pendant de nombreuses années*

* magno ingenio elegantiaque : est un ablatif de qualité ; attention, même si l’adjectif magno est accordé avec le masculin « ingenio », il porte bien sur les deux termes de l’énumération : « ingenio » et « elegantia ».
* multos annos : est un accusatif de durée
* uixit : nous sommes dans un récit, ce parfait latin doit donc être traduit par un passé simple en français.

Pulcherrima pocula summi artificii pretiique emit :

*il acheta de très belles (magnifiques) coupes, d’un très grand art et d’une valeur inestimable*

* attention aux superlatifs dans cette phrase : ils sont employés de manière absolue (c’est-à-dire sans complément) et doivent donc être traduits non pas par « le plus », mais avec un adverbe intensif « très, extrêmement », etc.
* le superlatif « summi » est en commun aux deux noms : « artificii » et « pretii »
* « summi artificii pretiique » est un génitif de qualité

Itaque Verres praetor, quia Romanorum improbissimus cupidissimusque erat :

*C’est pourquoi le préteur Verrès, parce qu’il était le plus malhonnête et le plus cupide des Romains*

* « Romanorum » est le complément des superlatifs improbissimus cupidissimusque
* attention au temps de « erat » : c’est un imparfait, comme indiqué en note

Diodorum aurea pocula poposcit :

*exigea de Diodore ses coupes en or*

* la fin de la phrase était traduite mais j’attire votre attention sur la construction particulière que l’on trouve ici et que ;’on appelle en latin le double accusatif : certains verbes, comme le verbe posco (réclamer, exiger) se construisent en latin avec deux compléments à l’accusatif, l’un désignant une personne (ici, celle à qui on réclame) et l’autre un objet (ce qui est réclamé).

Diodorus autem respondit :

*mais Diodore répondit*

* « autem » est un mot de liaison : les mots de liaison sont obligatoires en latin au début de chaque phrase et sont généralement placés le premier ou le deuxième mot de la phrase : ils servaient en réalité de signe de ponctuation, dans une langue qui, à l’origine, rappelez-vous, n’en possédait pas. Par conséquent, ils n’ont parfois pas d’autre sens que d’indiquer que l’on passe à une nouvelle phrase, mais il faut toujours essayer de les traduire quand même ; « autem » a généralement une valeur adversative très légère et peut se traduire par « or » ou « mais ».

« Pocula mea apud quemdam propinquum in agris reliqui » :

*J’ai laissé mes coupes chez un parent à la campagne »*

* le parfait « reliqui » se trouve cette fois dans une phrase au discours direct : il vaut donc mieux cette fois le traduire par un passé composé, qui convient mieux en français à un énoncé ancré dans une situation d’énonciation (discours, dialogue, lettre, *etc*.)
* l’expression « in agris » ne peut pas se comprendre ici de manière littérale : il est impossible que des coupes en or d’une très grande valeur aient été abandonnées dans des champs ni même que le parent habitent dans un champ ; il s’agit donc d’une métonymie qui désigne la campagne.

Tum Verres Diodori ad propinquum seruos statim misit, qui dixit :

*Alors, Verrès envoya aussitôt des esclaves auprès du parent de Diodore, qui dit :*

* attention à bien construire le latin en repérant le cas des mots (seruos, accusatif, COD de « misit » ; Diodori : génitif, complément du nom « propinquum »)
* l’antécédent de « qui » est bien « propinquum » : attention à bien mettre une virgule en français, sinon c’est Diodore qui devient le sujet du verbe « dire ».

« Heri quidem ad Diodorum pocula misi »

*« En fait, hier, j’ai envoyé ses coupes à Diodore »*

* « quidem » est une particule souvent difficile à traduire ; elle peut permettre soit de renforcer une affirmation pour préparer une opposition (c’est bien vrai... mais....) soit d’introduire une limite ou une nuance : c’est le cas ici. Dans tous les cas, essayez de trouver une expression qui reste fluide en français (et évitez le « certes » qui ne veut rien dire vraiment...)

Interea Diodorus bona collegit atque e Sicilia castra commouit :

*Sur ces entrefaites, Diodore rassembla ses biens et décampa hors de la Sicile*

* bona est un adjectif substantivé au neutre pluriel : il désigne les biens, les affaires que possèdent Diodore ; c’est un accusatif, complément du verbe « collegit ».
* « castra commouit » est une métaphore (littéralement « lever le camp ») qui signifie en latin « décamper, déguerpir », comme précisé par la note.

1. Je vous renvoie à l’introduction du cours de culture antique dans lequel je vous ai expliqué le système romain du clientélisme et le fait que l’un des devoirs du *patronus* (c’est d’ailleurs le mot qui sert en latin à désigner un avocat) est de défendre ses *clientes* quand ils se retrouvent au tribunal. [↑](#footnote-ref-1)
2. Là encore, revoyez votre cours de culture antique pour savoir ce qu’est un préteur à Rome ; le propréteur est un ancien préteur qui dirige une province, on a simplement « prorogé » (c’est-à-dire prolongé, étendu) son pouvoir à un nouveau territoire et pour une durée supplémentaire. [↑](#footnote-ref-2)